

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS

PROCES-VERBAL N°6/2022

REUNION PLENIERE DU 8 JUIN 2022

Présidence	Jean Gracia
Présents	Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Marc Congras, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Christine Godbillot, Annie Laurent, André Ossola, Béatrice Pfaender, Gérard Pinel
CSR Régionales	Nadia Bali-Abdou (N-A), Daniel Bougis (I-F), Sylvain Collette (NOR), Marc Congras (OCC), Mireille Dagoumel (PCA), Hervé Desmoulins (G-E), Marguerite Girol (BFC), Bruno Guadagnini (H-F), Marialy Guyon (GUA), Moana Kervella (P-F), Gilbert Le Floch (BRE), Jean-Michel Maillard (P-L), Hugues Parsemain (MAR), Paul Poaniewa (N-C) Patrick Pénichon (ARA), Dominique Plée (Cen), Philippe Quest (REU)
Excusés	Eric Berenyi, Kévin Legrand
Assistent	Oliver Bortolameolli (G), Pierre-Yves Colin (DG), Mbra Marna (DG)

Partie I - Réunion du groupe permanent de la CSR

1. OUVERTURE

Le président J. Gracia ouvre la séance.

2. APPROBATION DE PROCES-VERBAL LA REUNION DU 11 MAI 2022

Le procès-verbal de la réunion de la CSR du 11 mai 2022 est approuvé.

3. MOUVEMENT DES CLUBS

Depuis la dernière réunion, il y a eu :

- 2 affiliations

LIGUE D'ATHLETISME DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



CREATION DE CLUB

925457 GRAND BESANCON TRAIL ACADEMIE

LIGUE D'ATHLETISME DES HAUTS DE FRANCE



CREATION DE CLUB

062206 AVENTURE COTE D'OPALE

Point sur les licences et les affiliations

Au 7 juin 2022, la FFA comptait 301 939 licenciés et 2 450 clubs affiliés.

4. MUTATIONS

Parmi les demandes de mutations formulées au cours du mois de mai, la CSR a validé 11 demandes de mutations exceptionnelles.

5. TEXTES REGLEMENTAIRES

Jean Gracia fait état des travaux du groupe de travail dédié à la Règlementation running dont une réunion s'est tenue le 7 juin dernier. Les travaux avaient été mis à l'arrêt durant les réflexions sur l'adoption d'une date unique de début de saison car ils nécessitaient des études complémentaires. Ces travaux vont reprendre et leur échéance est pour l'instant fixée en vue de modifications qui seront soumises à l'Assemblée générale 2023. Concernant les modifications liées au running, des modifications techniques mineures seront présentées au Comité directeur du 25 juin prochain.

Suite à la publication de la loi du 2 mars 2022, des réflexions sur l'évolution de la réglementation relative au certificat médical sont entamées. Celles-ci vont se poursuivre afin d'être effectives pour la saison 2023-24, au plus tard. Dans cette attente, les dispositions réglementaires fédérales sur l'exigence du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport resteront en vigueur.

Partie II – Réunion plénière de la CSR

1. OUVERTURE – RETOUR SUR L'AG 2022

L'ensemble des textes pour lesquels des modifications étaient proposées (Statuts, Règlement intérieur et Règlement financier) a été approuvé. Il reste encore du travail à fournir pour définitivement clarifier les notions de licence et de cotisation qui demeurent trop étroites dans l'esprit collectif, notamment lors de la fixation des tarifs par les structures déconcentrées.

2. TEXTES REGLEMENTAIRES

A. Modifications des Règlements Généraux et Circulaire administrative

Le Comité directeur du 3 juin 2022 a adopté l'ensemble des propositions de modifications des Règlements Généraux suggéré par la CSR.

Ces modifications sont, notamment, relatives :

- au choix d'une date unique de début de saison (DUDS) fixée au 1^{er} septembre à partir de la saison 2022-23,
- à la libéralisation de la période de mutation sur toute la saison,
- à l'obligation pour chaque association de signer et de respecter le contrat d'engagement républicain prévu par la loi du 24 août 2021,

Suite au changement de date de début de saison sportive au 1^{er} septembre, il a été décidé de fixer **au 15 juin** la date limite de :

- dépôt des dossiers de fusion,
- de création d'entente,
- et de reprises d'autonomie pour que les modifications soient effectives au 1^{er} septembre.

B. Modifications en cours à la suite de la loi du 2 mars 2022

Des travaux ont débuté pour mettre en œuvre la nouvelle obligation d'information incombant aux fédérations, en matière d'accompagnement psychologique et juridique des victimes de violence.

Des réflexions se poursuivent sur l'évolution de la réglementation fédérale relative au certificat médical. Enfin, des informations complémentaires liées aux déclarations de patrimoine et d'intérêt de nouveaux élus astreints à cette obligation ont été demandées à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Au regard des nouvelles dispositions de la loi du 2 mars 2022, la FFA va devoir également faire évoluer sa réglementation sur plusieurs sujets.

En vue de l'Assemblée générale 2023, des réflexions vont être entamées sur les thématiques suivantes :

- composition du corps électoral,
- parité dans les instances dirigeantes,
- limitation de mandats de président,
- nouvelle composition des instances dirigeantes,
- admission des ligues ultramarines à prendre part à des compétitions continentales locales.

Certaines de ces thématiques concernent tant la FFA que ses ligues.

C. Running

Les travaux sur la réglementation running, mis en suspens, vont reprendre avec le même objectif initial : simplifier et en extraire tout ce qui semble relever d'autres textes (notamment, en matière d'administratif ou de fonctionnement).

3. TOUR DE TABLE

Un tour de table de l'ensemble des représentants des CSR régionales est effectué. Après plusieurs interventions, il semble nécessaire d'apporter une clarification sur la gestion administrative des clubs omnisports au sein de la FFA.

➔ *La CSR en prend note.*



Jean GRACIA
PRESIDENT